Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8170126
Centre d'intérêt: 77

Québec (Province) Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire.

Education sexuelle et contexte scolaire : état de la question / Ministère de l'éducation, Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire. -- Québec : La Direction, 1976.
93 p. ; 28 cm. -- (Etudes et documents / Ministère de l'éducation du Québec. Enseignement élémentaire et secondaire)

Titre de la couv. Code: 16-0105. Bibliographie: p. 83-93.

Cote Dewey: 613.95'07/03ø Cote LC: HQ/57.3

Descripteur(s): *Education sexuelle *Education aux valeurs *Revue de la documentation *Secondaire (Niveau) *Primaire (Niveau)

Réalisé dans le cadre de l'élaboration d'une politique concernant l'éducation sexuelle au primaire et au secondaire, cet état de la question comprend deux chapitres. Le premier présente une analyse sommaire des politiques d'éducation sexuelle en pays étrangers. Le second dresse un panorama de la situation existant au Québec: 1. Les besoins (tradition, demandes, raisons), 2. L'état de la question (conditions préalables, définition de l'éducation sexuelle, programmes, formation des maîtres, administration). Les réactions d'une trentaine d'organismes québécois sont plus particulièrement étudiées, en tenant compte des dimensions diverses du contexte socio-politique dans lequel nous vivons.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170126

# ÉTUDES ET DOCUMENTS

(ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE)

## EDUCATION SEXUELLE ET CONTEXTE SCOLAIRE

ETAT DE LA QUESTION

Code: 16-0105
Dépot légal: 2e trimestre 1976
Bibliothèque nationale du Québec

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

E D U Q 8170126

## "ETUDES ET DOCUMENTS"

Dans le but de favoriser la transmission d'informations et de documentation techniques relatives aux activités de formation et d'apprentissage, la direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire, présente cette nouvelle série de publications intitulée "Etudes et documents".

Les documents publiés dans cette série se veulent des instruments de travail et de réflexion et ne sauraient être interprétés comme étant l'expression ou l'affirmation d'une politique. En ce sens, les opinions émises dans les publications de la série "Etudes et documents" n'engagent que leurs auteurs et non pas le ministère de l'Education.

## NOTE

Ce document fait l'état de la question. Il doit être considéré comme "document de travail", sans plus. Il n'a pas la prétention d'être complet. Son but est de présenter, dans les meilleurs délais, certaines données propres à préciser l'état actuel du problème de l'éducation sexuelle scolaire.

Le rappel, entre parenthèses, du sigle de certains organismes signifie que l'auteur a donné un interprétation possible de ce qu'a pu vouloir dire l'organisme cité, interprétation faite à partir d'écrits ou de consultations faits auprès de certains membres de ces organismes.

ALBERT DUFOUR

# S I G L E S

## LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES DANS CE RAPPORT

| | | |
|---|---|---|
| A.D.P. | : | Agents de développement pédagogique |
| A.I.E.S. | : | Association des institutions d'enseignement secondaire |
| A.P.C.Q. | : | Association des parents catholiques |
| C.E.C.M. | : | Commission des Ecoles Catholiques de Montréal |
| C.E.Q. | : | Centrale de l'enseignement du Québec |
| C.H.U.L. | : | Centre hospitalier de l'Université Laval |
| C.p. | : | Comité protestant |
| C.S. | : | Commission scolaire |
| C.S.N. | : | Confédération des syndicats nationaux |
| D.G.E.E.S. | : | Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire |
| F.C.S.C.Q. | : | Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec |
| F.P.F.C.E. | : | Programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique |
| F.Q.P.F. | : | Fédération du Québec pour le planning familial |
| F.T.Q. | : | Fédération des travailleurs du Québec |
| F.U.F. | : | Fédération des unions familiales |
| J.O.C. | : | Jeunesse ouvrière catholique |
| M.A.S. | : | Ministère des Affaires sociales |
| M.E.Q. | : | Ministère de l'Education du Québec |
| O.F.A.Q. | : | Organismes familiaux associés du Québec |
| P. de St-M. | : | Pèlerins de St-Michel |

P.S.B.G.M. : Protestant School Board of Greater Montreal

S.R.Q. : Statuts refondus du Québec

C.S.R. : Commission scolaire régionale

U.Q.A.M. : Université du Québec à Montréal (Département de sexologie)

Table des matières


I Introduction:
Nature de la présente étude ..... 1

Chapitre premier:
Analyse sommaire des politiques d'éducation sexuelle en pays étrangers ..... 5
I Le choix des pays ..... 8
II La constitution ..... 10
III Le système scolaire ..... 10
IV La tradition et l'éducation sexuelle ..... 11
V Le champ de l'éducation sexuelle ..... 12
VI La formulation de la politique ..... 13
VII La formation du personnel enseignant ..... 16
VIII L'application de la politique ..... 17
IX L'organisation et la diffusion ..... 17
X Conclusions ..... 18
XI Bibliographie ..... 19

Chapitre II
La situation de l'éducation sexuelle au Québec, état de la question ..... 23
I Les besoins
A La tradition ..... 29
B Les demandes ..... 34
C Les raisons ..... 41
II L'état de la question ..... 47
1 Les conditions préalables ..... 49
a La constitution ..... 49
b L'institution scolaire ..... 50
c Le projet éducatif ..... 52

2 La définition de l'éducation sexuelle

a La situation dans les autres champs ... 53

b La définition ..... 54

c L'objet et les objectifs ..... 57

3 Les programmes

a Les principes ..... 61

b La philosophie ..... 67

c Le cadre ..... 68

d Le contenu ..... 68

e Le moment ..... 70

f La didactique ..... 71

g Les agents ..... 73

4 La formation des maîtres ..... 75

5 L'administration ..... 79

Bibliographie ..... 83

# INTRODUCTION

Nature de la présente étude.

# L'EDUCATION SEXUELLE

## Introduction

### Définitions

a) Une politique:

Une politique est un plan d'action définissant et déterminant des modes cohérents d'agir au sein d'une collectivité.

b) Un projet de politique:

Un projet de politique est un ensemble de propositions sujettes à l'acceptation ou au refus, dans leur totalité ou dans l'une ou l'autre de ses parties. Un projet peut présenter divers ensembles de propositions ou des propositions équivalentes.

### Un projet particulier: l'éducation sexuelle:

L'élaboration d'un projet de politique est une tâche plus ou moins complexe. En définitive, c'est dans la qualité de l'agir que se vérifie la portée d'une politique: entre le projet et l'agir se situe l'action plus ou moins éclairée du concepteur de projet, celui ou ceux ayant charge de prévoir les voies les meilleures par lesquelles le bien commun peut être le mieux réalisé. La plus ou moins grande complexité de l'objet sur lequel porte la politique, les objectifs ou les buts que cherche à atteindre la politique, les situations spatio-temporelles où la politique se déroule, les personnes impliquées, les coûts relatifs à son établissement, autant d'éléments qui doivent être considérés en cours d'élaboration.

Ainsi, les étapes préliminaires à la formulation du projet de politique d'éducation sexuelle ont consisté dans les phases suivantes:

a) Revue de la documentation
b) Analyse de la situation
   i) les écrits
   ii) la consultation orale (Québec ).

Les orientations guidant ces deux premiers chapitres.

L'étape actuelle consiste à préparer un projet de politique. Ses visées sont spécifiques. Elles imposent un type particulier d'orientation, car elle sont pensées en fonction de l'action (dans un an, par exemple, comment la politique de l'éducation sexuelle se traduira-t-elle dans les faits? La démarche n'implique nullement que la politique se déroulera officiellement, ceci relevant d'un autre ordre de décision, mais elle est faite dans ce but). Les orientations peuvent être définies soit à partir des conceptions théoriques définissant l'éducation sexuelle (quelles pensées, quelles idées ont les auteurs réputés dans ce domaine), ou par une démonstration inspirée des résultats de la pratique (quels sont les faits, quelles politiques existent et s'appliquent concrètement dans les milieux). Sans négliger l'orientation spéculative, ce travail préférera une orientation plus pratique: comment les faits jouent-ils dans la réalité, quelles exigences les conditionnent, quelles orientations les dirigent, comment, de façon réaliste, peut-on opter pour un type d'organisation plutôt que pour un autre?

# CHAPITRE PREMIER

## Analyse sommaire des politiques d'éducation sexuelle en pays étrangers

## CHAPITRE PREMIER

Cette partie du rapport est intitulée "Analyse sommaire". Cette appellation veut indiquer que nos sources de références sont limitées. De même elle veut indiquer qu'il s'agit d'un document "de travail", document forcément incomplet. De plus, les écrits dont nous avons pris connaissance nous ont paru peu élaborés pour ne pas dire insuffisants. Nous croyons cependant que le temps aidant, il sera possible de combler les vides que le lecteur ne manquera pas de découvrir.

Dans ce chapitre, nous suivrons le plan ci-après:

### Les politiques de l'éducation sexuelle à l'étranger

I. Liste des pays où se pose le problème de l'éducation sexuelle.

II. La constitution civile et l'éducation sexuelle.

III. Le système scolaire et l'éducation sexuelle.

IV. La tradition et l'éducation sexuelle.

V. Le champ de l'éducation sexuelle.
   - a) la définition
   - b) la situation dans les autres champs

VI. La formulation de la politique d'éducation sexuelle.
   - a) les principes
   - b) l'objet de l'éducation sexuelle: les objectifs, les buts.
   - c) les programmes
     - i) le contenu
     - ii) le moment (séquences d'apprentissage)
     - iii) les modalités (didactique)
     - iv) les agents.

VII. La formation du personnel enseignant

VIII. L'application

IX. L'organisation et la diffusion

X. Conclusion

Xl. Bibliographie

## I. Le choix des pays:

De nombreux pays sont en voie ou ont instauré une politique d'éducation sexuelle. Nous n'entendons pas épuiser ici la liste de ces pays; cependant, une énumération des nations qui à notre connaissance ont abordé le problème de l'éducation sexuelle peut indiquer au lecteur l'importance de ce nouveau sujet:

Amérique du Nord: Canada
Etats-Unis

Amérique latine: Costa Rica
Vénézuela

Europe: Danemark
Espagne
France
Grande Bretagne
Hollande
Italie
République fédérale allemande
République démocratique allemande
Roumanie
Suède
Suisse
Tchécoslovaquie
Yougoslavie

Asie: Chine
Hong Kong
Indonésie
Malaisie
Philippines
Singapour
Taïwan
Russie

Afrique: Tunisie

Parmi les pays énumérés ci-haut, certains en sont au stade de la discussion, sans plus. Ce sont l'Espagne et l'Italie où la recherche se situe au niveau de l'exploration: qu'est-ce que l'éducation sexuelle? dans quelle mesure les besoins nouveaux justifient-ils une intervention de l'école dans ce domaine? D'autres pays en sont à un autre stade, soit celui de l'implantation d'une politique générale du développement de la nation . Certains problèmes, tels la surpopulation, la famine, etc. ont amené des décisions concernant le planning familial, par exemple, lequel problème ouvre les voies vers la recherche de programmes d'éducation plus généraux: la Tunisie en Afrique, Hong Kong, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, Formose en Asie constituent ce second groupe. Dans ce groupe de nations, il nous a semblé que les programmes s'adressaient généralement aux adultes et que dans le domaine des programmes scolaires, peu avait été fait.

Pour les besoins de notre étude, nous avons retenu les pays suivants dont la politique a dépassé le stade de la formulation sans vouloir suggérer pour autant que la politique s'applique de façon parfaite dans les faits: les Etats-Unis, en Amérique du Nord; la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suède, le Danemark et

la Tchécoslovaquie en Europe, la Russie et la Chine en Asie et Costa Rica en Amérique Latine. Nous n'entendons pas énumérer tout ce qui se fait dans chacun de ces pays. Nous en citerons un ou deux, afin de souligner, à titre d'exemple, les tendances générales.

## II. LA CONSTITUTION

En général, la politique d'éducation sexuelle s'inscrit à l'intérieur du contrat social particulier à chaque nation. L'éducation sexuelle, malgré les efforts faits en vue de simplifier le problème, n'en demeure pas moins un sujet qui concerne la vie intime de chacun des citoyens, de chacune des familles, bref des corps sociaux les plus divers. Aux Etats-Unis, la Constitution reconnaît aux divers états le pouvoir d'exercer les droits relatifs à l'éducation. Chaque état américain veille à sa propre organisation de l'enseignement. Le programme d'études des écoles publiques ne présente aucune uniformité. En ce qui a trait à l'éducation sexuelle, il revient à la communauté de décider des politiques et de l'orientation de ce type d'éducation. En France, la république a centralisé l'enseignement au niveau du ministère de l'éducation nationale. L'enseignement est laïque. Au niveau de l'éducation sexuelle, ces caractéristiques déterminent toute l'organisation relative à l'éducation sexuelle. En Suède et au Danemark, pays à tendances sociales libéralisatrices, les politiques d'éducation sexuelle sont, malgré leur ouverture, en accord avec les droits constitutionnels.

## III. LE SYSTEME SCOLAIRE

L'institution scolaire reflète le caractère national d'un peuple, elle est influencée par plusieurs facteurs: l'hérédité, la race, la langue, le milieu, etc. Elle est un sous-système définissant en partie le système constitutionnel. Les politiques scolaires d'éducation sexuelle sont, d'après l'information que nous avons puisée

dans les divers pays, respectueuses des options que délimitent les lois scolaires. La France est un cas-type illustrant cette donnée. Ainsi, l'école se voulant laïque, la politique d'éducation sexuelle fera une nette distinction entre information et formation, l'information revenant à l'école alors que la formation relèvera des différents centres communautaires au sein desquels se définissent les valeurs de chacun des milieux. En Allemagne, pays à structure fédérale où l'éducation reste de la compétence des Länder, les politiques d'éducation sexuelle relèvent de chaque état. Au niveau de la république, certaines lignes communes de pensée ont précisé que l'éducation sexuelle devait se définir en étroite coopération avec les parents, les écoles et les organismes socio-éducatifs. Nous pouvons citer ici encore la république costaricienne où la tradition chrétienne inspire l'orientation de l'éducation sexuelle.

## IV. LA TRADITION ET L'EDUCATION SEXUELLE

Il semble nécessaire qu'un cheminement s'effectue dans les mentalités avant qu'une politique d'éducation sexuelle puisse être formulée. Dans les pays à propos desquels nous avons été informé, il semble qu'il existe déjà une tradition plus ou moins ancienne, de sorte que la population a eu le temps de réagir. En France, par exemple, on songe à l'opportunité d'élaborer une politique d'éducation sexuelle depuis 1902. En Suède, le problème a été posé à la population vers 1900; le premier livre du maître en éducation sexuelle fut officiellement édité en 1945. Au Danemark, dans certains états des Etats-Unis, en Allemagne, pays où existent déjà des politiques officielles d'éducation sexuelle, il semble que la tendance ait été la même.

En Grande-Bretagne, en Espagne, en Italie, le sujet de l'éducation sexuelle scolaire n'est à peu près pas abordé de façon officielle: les expériences préalables ont fait défaut. Sous la poussée des pressions anti-natalistes, des pays de l'Extrême-Orient préconisent une forme d'éducation sexuelle populaire: la diffusion des moyens anti-conceptionnels. Cependant, des politiques d'éducation sexuelle scolaire n'existent à peu près pas, du moins à notre connaissance.

## V. LE CHAMP DE L'EDUCATION SEXUELLE

### a. La définition:

Il n'existe pas de définition univoque de ce qu'est l'éducation sexuelle scolaire. Ainsi, en France, l'éducation sexuelle comprend deux aspects séparés: l'information et la formation. A Costa Rica, république de culture chrétienne, l'éducation sexuelle est définie en référence aux valeurs religieuses et morales. Les républiques socialistes populaires (Tchécoslovaquie, Russie, Chine, Yougoslavie) définissent l'éducation sexuelle en fonction de la parenté responsable, en fonction des objectifs du système socialiste. L'éducation sexuelle est donc un aspect de l'éducation totale de la personne, elle inclut les dimensions physiques, affectives, sociales et religieuses des populations auxquelles elle est destinée.

### b. La situation dans les autres champs de l'éducation:

En Suède, au Danemark, en Allemagne, aux Etats-Unis, à Costa Rica, en France, bref dans tous les pays ou l'éducation sexuelle est donnée, on l'associe à l'éducation affective, familiale et autre. Les cours de biologie, de physiologie, de sciences naturelles, d'hygiène sont les matières usuelles par où sont données les notions d'ordre anatomique et physiologique.

## VI. LA FORMULATION DE LA POLITIQUE D'EDUCATION SEXUELLE

### a. Les principes

Une politique d'éducation sexuelle repose sur certains principes. Ceux-ci peuvent être plus ou moins élaborés mais en général, ils disent quelque chose sur l'éducation sexuelle. Un exemple d'énumération de principes nous est fourni par la France. L'énoncé des principes contenus dans le rapport du comité ministériel (1947-1948) sur l'éducation sexuelle porte sur sept points définissant le champ de l'éducation sexuelle. Ces points sont les suivants:

1. La nécessité de l'éducation sexuelle;
2. la négligence dont est l'objet l'éducation sexuelle;
3. l'extrême délicatesse du sujet;
4. les difficultés proposées à l'école;
5. la place de l'éducation sexuelle;
6. analyse de ce qu'est l'éducation sexuelle;
7. les rôles complémentaires de l'école et de la famille dans ce domaine.

Cet exemple nous semble aussi représenter le contenu de l'énoncé de principes justifiant la prise de décision instituant l'éducation sexuelle dans la République fédérale allemande (1961).

### b. L'objet de l'éducation sexuelle: les objectifs, les buts

Dans une politique, il est difficile de parler d'objectifs si l'on s'en tient au sens strict du mot. On parlera davantage des buts de l'éducation sexuelle, les buts signifiant quelque chose de plus général. Le but indique un ensemble d'objectifs. S'il s'agit d'éducation sexuelle, les buts à atteindre sont de divers d'ordres.

Dans l'ensemble des pays touchés par le présent travail, on reconnaît que l'élève doit connaître les données biologiques et physiologiques rattachées à la génitalité. Tous les pays rattachent à l'éducation sexuelle la formation de l'affectivité. Les données morales sont présentes, celles-ci variant entre les valeurs chrétiennes (Costa Rica) et les valeurs purement sociales (Suède).

De façon générale les objectifs des programmes d'éducation sexuelle pourraient être les suivants: a) connaître (information); b) se connaître (identifier sa position en regard des phénomènes sexuels); c) se comporter (savoir agir selon une synthèse personnelle).

c. Les programmes

i. Le contenu

Le contenu comporte deux types de données: certaines relatives à l'information, d'autres relatives à la formation. L'information est objective et scientifique. Elle touche le développement bio-physiologique de la sexualité humaine, les organes de la reproduction, la différence des sexes, les phénomènes relatifs à la conception, à la naissance, etc.

Les données socio-affectives sont explorées selon le développement moral et psychologique de l'enfant.

Les problèmes relatifs aux maladies vénériennes, à la planification des naissances, ne sont pas confondus dans l'ensemble des notions à voir. Les concepts se rapportant à la masturbation, à l'homosexualité, aux conduites sexuelles préconjugales sont habituellement répartis à des niveaux d'études plus élevés, quand on aborde ces cas spéciaux (sauf, peut-être, en Suède et au Danemark).

Les données relatives à la formation dépendent du système de valeurs reconnues dans telle ou telle société. En Suède, on semble centrer les valeurs autour des concepts relatifs à la vie de groupe. En République fédérale allemande, on met l'accent sur les bases morales de la vie familiale. A Costa Rica, les valeurs chrétiennes sont celles qui sont privilégiées. Enfin, d'autres sociétés, peut-être moins homogènes dans leur composition, laissent aux diverses communautés régionales le soin de définir leurs valeurs.

ii. Le moment

Les programmes définissent des tranches de contenu en fonction des niveaux d'âge. En Allemagne, on distingue les groupes d'âges suivants: 6-11 ans, 12-15 ans, 16 ans et plus. En Suède, on distingue selon les groupes suivants: 7 à 10 ans, 10-13 ans, 13-16 ans, 16-19 ans. Aux Etats-Unis, il semble que la majorité des programmes d'éducation sexuelle s'introduisent vers la sixième année du cours primaire et se continuent jusqu'aux niveaux universitaires.

iii. Les modalités

L'éducation sexuelle est habituellement faite dans des classes mixtes. Elle est donnée à l'occasion des divers enseignements ayant une relation directe avec la sexualité (biologie, sciences naturelles, hygiène, puériculture, enseignement domestique, sciences sociales et communautaires, enseignement littéraire, artistique, juridique, etc.). Les pays suivants s'inscrivent dans cette tendance: République fédérale allemande, Grande Bretagne, Etats-Unis, Costa Rica, France...

La formation est laissée à la communauté familiale, religieuse, scolaire, etc. dans certains pays où la distinction est faite entre information et formation (France, par exemple).

Dans l'ensemble des pays où existent, sous l'une ou l'autre forme, des programmes d'éducation sexuelle, il semble que la collaboration et même la participation des divers milieux sociaux soient souhaitées.

iv. Les agents

En général, l'enseignement relatif à la sexualité n'est pas réservé à une catégorie particulière de spécialistes: à l'élémentaire, l'instituteur est chargé de cet enseignement. Au secondaire, le professeur de biologie, de sciences naturelles, d'hygiène, etc., l'intègre à ses cours. Assez souvent, le professeur de morale, de civisme, est l'agent avec lequel on discute des valeurs.

## VII. LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Il semble que peu d'enseignants aient reçu de préparation adéquate pour l'éducation sexuelle. Ceci tient au fait qu'on se refuse d'en faire un enseignement indépendant de certaines autres matières. Cependant, si l'on se reporte au symposium international sur l'éducation sexuelle (1974), il semble que la formation des éducateurs en ce domaine doit comporter trois éléments majeurs qui sont: un contenu, des attitudes et des habiletés spécifiques. Le contenu porte sur les données bio-physiologiques. Les attitudes visent à faire atteindre un comportement adulte, i.e. une attitude mûre vis-à-vis sa propre sexualité, une attitude compréhensive en face des étudiants. Les habiletés spécifiques comprennent l'art de préparer un programme, l'art d'amener les élèves à participer à leur éducation, l'art de choisir le matériel didactique, l'art d'enseigner et d'évaluer dans ce domaine.

## VIII. L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

L'application de la politique d'éducation sexuelle dans les divers pays ne semble pas avoir été imposée de force. L'éducation sexuelle a été généralisée en Suède depuis 1956. On retrouve encore des élèves qui ne la reçoivent pas; l'enseignement est, d'après certains témoignages, parfois incomplet ou inadéquat. En France, la politique formulée en 1973 semble avoir eu peu d'effets et il semble qu'elle n'a à peu près pas été suivie. Aux Etats-Unis, il semble qu'un fort pourcentage des écoles utilisent un programme d'éducation sexuelle. Les Etats-Unis consacrent des fonds importants (privés et publics) dans le but de généraliser l'éducation sexuelle.

On pourrait résumer l'application des politiques en soulignant certaines résolutions du symposium de 1974 à propos des exigences concernant certaines modalités d'implantation des politiques d'éducation sexuelle:

1) A court terme, à l'école, on ne doit pas trop exiger de la part du professeur; l'aisance viendra avec la pratique.

2) A long terme, il faut tenter de faire se rejoindre les politiques gouvernementales et les activités des organismes privés qui semblent précéder les politiques officielles dans ce domaine.

## IX. L'ORGANISATION ET LA DIFFUSION

L'éducation sexuelle a suscité des polémiques nombreuses dans tous les pays où elle s'est implantée. Les résistances aux changements, les menaces de conflits entre les valeurs enseignées à l'école et celles vécues au foyer, le passage d'une société conservatrice à une société plus libérale, les menaces réelles ou imaginaires de

l'avènement d'une jeunesse dévergondée, le poids des tabous, la crainte de provoquer une illégitimité plus grande dans les relations humaines, d'assister à la disparition de la religion, de la morale, sont autant de raisons opposées à une éducation sexuelle scolaire de type formel.

La diffusion de l'éducation sexuelle est donc un processus soumis à des lenteurs, à des tergiversations nombreuses. On en parle pendant cinquante ans avant d'oser proposer une politique officielle.

X CONCLUSIONS

La situation qui vient d'être décrite peut sans doute laisser le lecteur perplexe et il peut n'apercevoir que difficilement les liens ou les conclusions à tirer d'un tel exposé. Les diverses tendances manifestent d'abord une absence d'unité de pensée, une absence d'orientation unique: ceci est exact dans la mesure où chaque pays n'a pas défini un seul cheminement en matière de politique d'éducation sexuelle, dans la mesure où le déroulement d'une politique d'éducation sexuelle n'est pas une affaire aussi simple qu'on le voudrait.

Il semble d'abord que l'on a voulu définir l'éducation sexuelle comme étant un champ de connaissances semblable aux autres champs. Ainsi, dans un premier temps, on a pensé que la seule information suffirait à régler les problèmes relevant de la sexualité. Peu à peu, on a débouché sur le domaine de l'affectivité, sur la notion de plaisir. Aujourd'hui, on s'attache à la notion de valeur. C'est donc dans le sens de la totalité des aspects de la sexualité que l'enseignement se dirige: information, plaisir, valeurs. Ainsi plusieurs personnes sont donc engagées dans cet enseignement: médecins, travailleurs sociaux, infirmières, conseillers divers, conseillers en orientation, psychologues, etc.

## XI. BIBLIOGRAPHIE

Beauchemin, J.-M. (documentation personnelle)

L'EDUCATION SEXUELLE A L'ETRANGER, s.l., s.d., 13 pages.

Les pays couverts dans cette étude sont: La Suède, le Danemark, la République fédérale Allemande, la Grande Bretagne, les Etats-Unis, Costa Rica.

Bergstrom-Walan, Maj-Briht et al,

L'EXPERIENCE SCANDINAVE, Paris, Editions du jour, 1970, 291 pages.

Fraser, S.E.,

SEX, SCHOOLS AND SOCIETY, London, Aurora Publishers, Inc., 1972, 508 pages.

Guichard, Marie-Thérèse,

EDUCATION SEXUELLE: LA PANIQUE, dans Le point, no 79-25 mars 1974, p. 65-68.

La circulaire Fontanet qui prévoyait l'information sexuelle pour les élèves de cinquième et sixième n'a pas été appliquée dans la plupart des établissements. Parce que tout le monde a peur. Et cette peur est révélatrice.

Haims, J.L.

SEX EDUCATION AND THE PUBLIC SCHOOLS, Toronto, Lexington Books, 1973, 150 pages.

Ce volume traite d'éducation sexuelle aux Etats-Unis. Il situe la polémique de l'éducation sexuelle dans l'ensemble des changements survenus au niveau des attitudes humaines.

Marquis, Roger

RAPPORT DE LA PARTICIPATION AU 2 ième SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR L'EDUCATION SEXUELLE A TEL-AVIV, DU 24 AU 28 JUIN 1974, D.G.E.E.S., 18 PAGES.

En éducation sexuelle, il faut travailler dans le sens de la totalité des aspects: information, plaisir et valeurs, et de la totalité des **personnes chargées de l'enseignement: médecins, travailleurs sociaux, infirmières, conseillers divers...**

Valabrègue, Catherine

L'EDUCATION SEXUELLE A L'ETRANGER, Paris, Casterman, 1972, 150 pages.

Divers auteurs

L'EDUCATION SEXUELLE, dans Cahiers pédagogiques, no 59, fév.-mars 1966, 120 pages.

Ce cahier comprend 6 sections:

1- Que pensez-vous de l'éducation sexuelle? p. 4-16
2- Projets et expériences, p. 16-40
3- Livres, revues et documents, p. 40-50
4- Réalisations étrangères, p. 50-62
5- Grands problèmes de l'éducation sexuelle, p. 62-104
6- Problèmes biologiques de la sexualité, p. 104-120.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, Réunion sur l'enseignement de la sexologie et le traitement des difficultés sexuelles, Genève, 6-12 février 1974.

La documentation traite de la situation de l'enseignement sexologique au niveau universitaire mais aborde aussi l'enseignement de niveau élémentaire et secondaire. Les pays couverts dans cette littérature sont les suivants:

Pays-Bas
Royaume-Uni
Danemark
Finlande
Norvège
Suède
Etats-Unis
Grande-Bretagne
Vénézuela, Mexique, Colombie, Guatemala, Equateur, Pérou, Bolivie, République Dominicaine.
Suisse
République fédérale d'Allemagne
Italie
Yougoslavie
France

CHAPITRE II

# LA SITUATION DE L'EDUCATION SEXUELLE AU QUEBEC, ETAT DE LA QUESTION

Nous étudierons la situation de l'éducation sexuelle au Québec en suivant à peu de chose près le plan selon lequel s'est déroulée notre étude de l'éducation sexuelle à l'étranger. Cependant, cette étape doit nous rapprocher davantage de l'objectif qui est le nôtre: définir un projet de politique. Il est donc possible que cette partie paraisse plus laborieuse, plus détaillée. La polémique ayant suscité plusieurs écrits, chacun d'eux se doit d'être analysé, afin d'en mieux dégager les tendances générales qui se dessinent pour les écoles du Québec. L'objet de ce chapitre est donc de présenter un état de la question, sans plus. Ce n'est que dans le chapitre suivant que seront abordées les diverses propositions pouvant conduire à l'établissement définitif d'un projet de politique d'éducation sexuelle. Le plan de ce second chapitre sera donc le suivant:

LA POLITIQUE D'EDUCATION SEXUELLE (état de la question).

I Les besoins:
- A La tradition
- B Les demandes
- C Les raisons

II L'état de la question:
- 1 Condition préalables
  - a La constitution
  - b L'institution scolaire
  - c Le projet éducatif
- 2 La définition de l'éducation sexuelle
  - a La situation dans les autres champs
  - b La définition
  - c L'objet et les objectifs

3 Les programmes

- a Les principes
- b La philosophie
- c Le cadre
- d Le contenu
- e Le moment
- f La didactique
- g Les agents

4 La formation des maîtres

5 L'administration

I Les besoins:

A- La tradition

B- La demande de différents organismes

C- Les raisons

1. Les besoins

A. 1. La tradition catholique et l'éducation sexuelle.

a. Le secteur français

L'éducation sexuelle a été traditionnellement faite en dehors de l'école élémentaire et secondaire au Québec. Les parents et le clergé ont, dans une large part, assumé les responsabilités de faire cette éducation dans le passé. Les groupes d'amis, certaines lectures (journaux, revues, livres), plus récemment, la télévision, et principalement l'évolution personnelle ont constitué d'autres agents facilitant l'acquisition d'informations sexuelles.

En 1963, on retrouve dans le programme d'études des écoles secondaires[1] certaines données touchant l'éducation sexuelle. En onzième année, ce programme offre à l'élève du cours général et scientifique certaines notions incluses dans le programme de biologie, relatives à la génération[2]. Dans le même programme, le cours de religion des élèves de 10e et de 11e années présente quelques notions touchant à l'amour[3]. La section de l'éducation familiale traite des devoirs du jeune homme et de la jeune fille face aux responsabilités de la vie conjugale[4].

---

1 Surintendant de l'Instruction publique, Programme d'études des écoles secondaires, Québec, 1963.

2 Id., p. 179, 189.
3 Ibid., p. 47.
4 Ibid., p. 62-64.

La parution, en 1964, du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec vient proposer de donner à l'enfant, à partir de l'âge de 10 ans environ, l'éducation sexuelle à l'école[5]. Entre 1966 et 1970, il semble que certains programmes d'éducation sexuelle s'implantent dans les écoles; en effet, une enquête conduite par le Ministère de l'éducation en 1971 vient démontrer qu'il existe différents programmes institutionnels d'éducation sexuelle dans les écoles élémentaires et secondaires de la province de Québec et qu'environ 75% des écoles ont accès à ces programmes.[6]

En 1971, à l'élémentaire, deux commissions scolaires reçoivent du Minsitère de l'Education l'autorisation d'expérimenter le programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique dans lequel apparaissent certains éléments d'éducation sexuelle.[7] Au niveau secondaire, une commission scolaire régionale et trois institutions d'enseignement privé, associées à l'Association des institutions d'enseignement secondaire reçoivent elles-mêmes l'autorisation d'enseigner à partir du programme.[8]

---

5 Gouvernement du Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Rapport..., Deuxième partie du rapport ou Tome II -suite- Les structures pédagogiques du système scolaire B- Les programmes d'études et les services éducatifs, p. 241.

6 Ministère de l'éducation du Québec, D.G.E.E.S., Résultat d'une enquête sur l'enseignement de l'éducation sexuelle au Québec, Qué. 1971, 38 p.

7 Ces commissions scolaires sont celles de Montréal et de Granby.

8 La C.S.R. Louis-Fréchette et les institutions d'enseignement secondaire privé de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal constituent les institutions mentionnées.

b. Le secteur anglais

Dans le secteur anglo-catholique, certaines approches ont été tentées. Il semble intéressant de rappeler le programme "Family Living and Personal Development" du Montreal Catholic School Commission. Certains autres travaux ont été produits; sans être exhaustif, nous nous permettons de rappeler ici le Report on Family Life, Human Development and Sex Education in Elementary Schools[1] et les travaux accomplis au St Richards School.

---

1 Educational Workshop, Our Lady of Peace School, Fabreville, Laval, June 1971.

2. La tradition protestante et l'éducation sexuelle.

L'histoire de l'éducation sexuelle dans les écoles protestantes est jeune. Rappelons que c'est surtout dans la région de Montréal qu'est concentrée la population protestante. En 1968, au Protestant School Board of Greater Montreal, un cours intitulé "Human Awareness" apparut dans quelques classes du cours secondaire, au premier cycle. A partir de 1969, ce cours devint disponible pour l'ensemble des classes de ce cycle[9].

Ce programme est constitué de 20 dossiers (Units) qui abordent des thèmes tels: l'évolution, l'origine de l'homme, les changements biologiques, les mutations sexuelles, l'homme moderne, les communications, etc. L'éducation sexuelle peut entrer dans chacun des thèmes de façon à ce que la sexualité soit intégrée dans les perspectives d'ensemble du développement humain. Les cours sont rattachés tantôt à la biologie, tantôt à à la psychologie, tantôt à la religion et à la morale.

D'autres interventions en matière d'éducation sexuelle montrent que le problème semble se poser avec une certaine importance dans les milieux protestants. Il peut être utile de rappeler ici certaines écoles qui ont instauré des programmes d'éducation sexuelle.[10] A l'élémentaire, rappelons The Iona Protestant Elementary School, et au secondaire, The South Shore Regional School Board.

---

9 P.S.B.G.M., Human Awareness, document photocopié remis par madame Margaret Capes.

10 Nous citons ici certaines réalisations: Westmount, The Health Education committee: Brief for implementation of Human Development program into existing, Elementary Curriculum, 1969; The Iona Home and School Association of Montreal, Family Life and Personal Development Program; South Shore Regional S.B. : Human Development Program.

De même, certains autres groupes ont étudié le problème: à titre d'exemple, The Health Education Committee of Westmount.

3. La tradition "neutre" et l'éducation sexuelle.

C'est à défaut d'une appellation plus juste que nous rappelons ici le phénomène nouveau de l'apparition de cours sur la sexualité dispensés dans certaines écoles. Les besoins en matière de santé et de planification des naissances ont amené le Ministère des affaires sociales à proposer un programme d' "information préventive en milieu scolaire" destiné aux élèves terminant leur cours secondaire. Le contenu de ces cours se veut de nature informative, sans référence aux valeurs morales ou religieuses.[11] Son apparition est de date récente et à part la polémique qu'il suscite dans le milieu québécois, il est difficile de tirer pour le présent des conclusions utiles à notre sujet.

RESUME:

La tradition, ainsi rapportée, apparaît donc peu consistante. Les efforts déployés dans le domaine de l'éducation sexuelle sont nés d'initiatives isolées qui ont suscité des prises de position assez diverses. Bien que l'ensemble des personnes ou des organismes qui se sont prononcés sur le sujet optent en faveur de l'éducation sexuelle (exceptons cependant les Pèlerins de St-Michel), les positions varient quant à la forme que prendra cette éducation.

---

11 Ministère des Affaires sociales, Programme d'information préventive en milieu scolaire, Québec, M.A.S., juin 1973, p. 32 et 33.

B. Les organismes.

Cette section traite des besoins en éducation sexuelle.

Le bien fondé de programmes d'éducation sexuelle scolaire s'affirme de jour en jour. Des organismes québécois nombreux réclament de tels programmes. Parmi ces organismes, un classement sommaire indique que certains d'entre eux sont liés directement aux problèmes de l'éducation ( A ), alors que d'autres ne s'en préoccupent qu'à titre marginal (B). Ceux dont l'intérêt concerne directement l'éducation font partie d'organismes soit immédiatement (A-1) soit médiatement (A-2) liés à l'éducation. Dans la première catégorie, on retrouve des organismes d'ordre administratif (A-1-a) et d'ordre professionnel (A-1-b). Ceux dont les intérêts ne concernent pas directement l'éducation sont d'ordre administratif (B-1), professionnel (B-2) ou culturel (B-3). Un tableau résumant les diverses caractéristiques précédentes pourrait donner une vue d'ensemble du nombre d'organismes favorables ( I ) ou défavorables ( II ) à l'éducation sexuelle scolaire.

**TABLEAU RESUMENT LES CARACTERISTIQUES DES ORGANISMES**

FAVORABLES ET DEFAVORABLES

A L'EDUCATION SEXUELLE SCOLAIRE EN MILIEU

QUEBECOIS

| I: FAVORABLES | | | | | II: DEFAVORABLES |
|---|---|---|---|---|---|
| I-A | | I-B | | | |
| I-A-1-a-b | I-A-2 | I-B-1 | I-B-2 | I-B-3 | culturels |
| 7 | 6 | 1 | 2 | 13 | 2 |
| TOTAUX[1] | 29 | | | | 2 |

La lecture de ce tableau indique que des 31 organismes qui se sont prononcés sur le bien-fondé de programmes d'éducation sexuelle scolaire, 25 sont favorables alors que deux y sont défavorables. Les organismes favorables poursuivent des objectifs soit éducationnels, soit culturels, en ce sens que, bien qu'étant tous liés à l'éducation, ils le sont de façon plus ou moins immédiate.

Un regard sur le nom des organisres favorables à l'établissement d'une politique d'éducation sexuelle pourrait donner une idée de l'importance qu'il y a à formuler cette politique. Les organismes suivants appartiennent à la catégorie immédiatement liée à l'éducation et ont été regroupés comme organismes d'administration ( I-A-1-a-b ):

a. Le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation;[12]
b. La Commission des écoles catholiques de Montréal;[13]
c. L'association des Institutions d'enseignement secondaire;[14]
d. Le Service de préparation au mariage;[15]
e. La Corporation des enseignants du Québec (maintenant la Centrale d'enseignement du Québec)[16].
f. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec[16a]

12 Naud, A., Lettre adressée au ministre de l'Education, datée du 11 juin 1974.

13 C.E.C.M., Résumé du rapport préliminaire du Comité interservices à MM. les Commissaires: L'EDUCATION SEXUELLE SCOLAIRE, Montréal, mai 1969 (Le 5 juin 1969, les commissaires acceptaient les propositions de ce rapport).

14 Cf. Prospectives, Juin 1969, p. 146-159: La préparation à la vie au niveau secondaire, Mémoire présenté au ministre de l'Education, 1969.

15 Ibid.

16 C.E.Q., dans Québec - Presse, le 20 mai 1973.

16a Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Mémoire sur la formation personnelle et sociale, Québec, FCSCQ, 15 août 1974, 133 p.

Parmi les organismes liés à l'éducation mais de façon médiate (I-A-2), nous citons:

a. La Commission royale d'enquête sur les problèmes d'enseignement dans la province de Québec;[17]

b. Le Quebec Federation of Home and School Association;[18]

c. Le Conseil de la Pastorale (Sherbrooke);[19]

d. Diverses associations d'étudiants (par exemple, l'Association des étudiants de l'école St-Michel)[20] et de parents (Le comité des parents de la C.S.R. Lapointe).[21]

Il est sans doute intéressant de connaître les organismes dont les intérêts ne concernent pas directement l'éducation. Citons-en quelques-uns parmi ce dernier groupe:

a. La Confédération des syndicats nationaux;[22]

b. La Fédération des travailleurs du Québec;[23]

c. La Jeunesse ouvrière catholique;[24]

---

17 Gouvernement du Québec, Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Rapport..., Tome II, p. 241, par. 1025.

18 Quebec Federation of Home and School Association, Rapport d'étude concernant le programme de formation personnelle et sociale.

19 Conseil de la Pastorale, Une éducation sexuelle plutôt qu'une information, dans La Tribune, 29 avril 1974.

20 Cf. La Tribune, 8 février 1974, Les étudiants sont à l'aise face au cours de sexualité.

21 Comité des parents de la C.S.R. Lapointe, Rapport d'étude présenté à la D.G.E.E.S., le 18 janvier 1974.

22 C.S.N., La préparation à la vie au niveau secondaire, dans Prospectives, juin 1969, p. 146-159.

23 F.T.Q., Cf. Titre cité précédemment.

24 J.O.C., Cf. Titre cité précédemment.

d. Le Centre hospitalier de l'université Laval,[25] la Fédération du Québec pour le planning familial,[26] la Fédération des unions familiales,[27] les Organismes Familiaux Associés du Québec,[27a] le Ministère des affaires sociales,[28] etc., **apportent autant de témoignages soulignant l'importance de l'établissement d'une politique d'éducation sexuelle au Québec.**

L'apparition de comités d'éducation sexuelle manifeste elle-même le besoin d'un tel programme dans les écoles. C'est le cas à la commission scolaire régionale Provencher,[29] dans les commissions scolaires régionales du Nord-Ouest québécois[30] et à la commission des écoles catholique de Sherbrooke.[31]

**Certaines réalisations viennent corroborer les attentes soulignées dans** les milieux cités précédemment: rappelons l'enquête conduite par le ministère de l'Education en 1970 qui démontre qu'environ 75% des écoles de la province **instaurent des programmes d'éducation sexuelle et cela au**tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire.[32] L'expérimentation de programmes

---

25 C.H.U.L., Lettre de M. Louis Bernard à M. Roger Marquis, 8 février 1972.

26 F.Q.P.F., Lettre de Denise Badeau (coordonnatrice-administrative) à Roch Bergeron (D.G.E.E.S.)

27 F.U.F., La préparation à la vie au niveau secondaire, Mémoire présenté au ministre de l'éducation en 1969, dans Prospectives, juin 1969, p.146-159.

27a O.F.A.Q., Mémoire de l'O.F.A.Q. présenté à monsieur François Cloutier, ministre de l'éducation, relativement au programme de formation personnelle, familiale, civique et économique, Février 1974, 18 p.

28 M.A.S., Lettre de M. Jacques Brunel à M. Yves Martin, le 28 juin 1973.

29 Provencher, A., A la régionale Provencher, le comité d'éducation sexuelle poursuivra ses travaux malgré certaines réticences, dans Le Nouvelliste, 18 octobre 1974, p. 6.

30 Gilbert, J.-M., Dossier, Contraception-école, dans L'Echo, 13 novembre 1974 p. D-10 et D-11

31 Cf. La Tribune, Comité d'études pour éclairer et informer les commissions scolaires, dans La Tribune, le 6 novembre 1974, p.3.

32 D.G.E.E.S., Marquis, R. et A. Dufour, Rapport sur la situation de l'enseignement de la sexologie au Québec, Québec, août 1973, p. 18 à 27.

d'éducation sexuelle (Granby, Montréal) ne suscite pas d'appréhensions dans les milieux où s'enseignent ces programmes lorsque la consultation et la participation des parents sont assurées.[33] Enfin, lors de la présentation du programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique du M.E.Q. (mai 1972) dans les diverses commissions scolaires de la province de Québec, tournée réalisée en l'année scolaire 1972-73, une seule commission scolaire s'est formellement opposée à l'introduction d'un programme d'éducation sexuelle dans les écoles.[34]

Parmi les organismes défavorables à l'éducation sexuelle, nous avons relevé les deux suivants:

a. Les pèlerins de St-Michel;

b. Le Cercle des Fermières.

---

33 Gouvernement du Québec, D.G.E.E.S., Rapport du comité d'évaluation du programme Formation personnelle, familiale, civique et économique, Québec, juin 1974, p. 40-41.

34 Cf. Rapports des A.D.P., année 1972-73.

C. Les raisons

Il est possible de déceler divers types de raisons militant en faveur de l'éducation sexuelle scolaire. Nous nous bornerons à en rappeler certaines que nous grouperons sous les rubriques suivantes:

1. Les finalités éducatives: le développement intégral de l'enfant;
2. L'éducation sexuelle: rôle préventif;
3. L'éducation sexuelle: rôle prospectif.

1. Le développement intégral de l'élève.

Cette dimension du problème sera traitée en relation avec le développement biologique, psychologique et social de l'élève.

a. Le développement biologique.

L'enfant d'aujourd'hui semble accéder à la puberté à un âge plus précoce.[35] Les besoins touchant la recherche d'équilibre biologique l'amènent à s'interroger beaucoup plus tôt sur les phénomènes accompagnant la puberté. Il sera porté à rechercher l'information auprès de sources plus ou moins sûres (quand les parents n'assument pas leur rôle en ce domaine) ce qui comporte des risques évidents pour son avenir psycho-affectif.

---

35 Chambre, P., Quelques étapes de l'éducation sexuelle, dans Cahiers pédagogiques, no 59, p. 93-99.

b. Le développement psychologique et moral de l'adolescent.

L'enfant d'aujourd'hui fréquente l'école jusqu'à la fin des années d'adolescence. Dans le milieu québécois, la scolarité s'effectue dans les écoles secondaires polyvalentes et les Cegep. Les jeunes sont parfois hésitants devant les normes de conduites régissant la vie des groupes humains. Les parents sont eux-mêmes désorientés devant des phénomènes tels le transport scolaire, la coéducation, la mixité, etc. Les règles présidant au respect de l'individu, aux conduites responsables, aux relations interpersonnelles risquent donc d'évoluer difficilement dans le sens d'une autonomie propre à l'épanouissement de l'adolescent.

c. Le développement social.

La réduction du nombre d'enfants dans les familles, la civilisation urbaine et les phénomènes qui entourent l'enfant et l'adolescent amènent une participation plus précoce de l'enfant à la vie des adultes. De même, l'abondance des moyens de communication et d'information, le nivellement des classes sociales, l'importance des loisirs sont des circonstances qui rapprochent les enfants des adultes. Dans ces conditions, le développement social de l'enfant suppose l'accès à des champs de communication beaucoup plus variés et il semble difficile d'isoler la sexualité de l'ensemble des communications humaines.

2. L'éducation sexuelle, rôle préventif.

Parmi les raisons favorables à l'éducation sexuelle comme moyen de prévention nécessaire, nous citons les suivantes:

a. La société de consommation présente la sexualité sous un jour plus ou moins heureux en exploitant de façon indue l'érotisme, la pornographie, la révolution des moeurs.

b. Les naissances hors-mariage sont encore nombreuses chez les jeunes d'âge scolaire.

c. Le nombre des victimes des maladies vénériennes croît sans cesse.

d. Les dangers relatifs à une initiation sexuelle mal faite entraînent au niveau de l'identification personnelle des risques dont on ne saurait ignorer l'existence et la menace.

3. L'éducation sexuelle, rôle prospectif.

a. Raison d'ordre philosophique.

La sexualité est généralement reconnue aujourd'hui comme une force intégrative de la personne et comme telle, elle s'inscrit dans la problématique de la philosophie humaniste contemporaine, laquelle considère la personne comme un être autonome, maître de ses décisions et aussi comme un être en relation et en devenir, à la recherche d'un équilibre harmonieux avec ceux qui l'entourent et avec l'idéal collectif de la société.

b. Raisons d'ordre circonstanciel.

i) La loi s'est transformée, elle a élargi les champs traditionnels relatifs à l'expression sexuelle: loi du divorce, bill omnibus, etc. ...

ii) Les jeunes essaient des voies originales de culture: mariage collectif, vie communautaire, mariage à l'essai, expériences pré-maritales, etc. ...

iii) Les mouvements féministes plaident en faveur d'une reconsidération des rôles sexuels et sociaux acceptés jusqu'à maintenant.

iv) Le planning familial est devenu une nécessité; les anovulents sont d'usage courant; la natalité est à la baisse, etc. ...

c. Raisons d'ordre familial.

L'époque actuelle en est une de restructuration. La société familiale d'hier, et c'est le cas pour un grand nombre de familles d'aujourd'hui, peut être dite de type "structuro-fonctionnaliste". Ce type d'organisation familiale implique des modes de vie bien connus des couples d'un certain âge: structure des rôles définis en fonction des sexes, autorité reconnue au chef de famille, contacts sociaux dans une culture en vase clos, acceptation inconditionnelle des contrats religieux et légaux, loyauté à la parenté immédiate, valeurs interprétées en termes d'absolus, morale du travail, inhibition dans l'expression des sentiments et des sensations, etc.

Ce type de société semble en voie de réaménagement. Certaines des valeurs d'hier semblent être sérieusement mises en doute. A titre d'exemple, le rejet du concept de la permanence du mariage: il est prévu que le tiers des couples familiaux québécois divorceront dans l'avenir.[36]

On s'interroge de plus en plus sur le devenir de la famille. Ne sommes-nous pas plutôt à une époque de transition, à un moment crucial de l'histoire où la famille s'oriente vers le type de société dite "interactionniste"? Il faudra alors éduquer les jeunes en fonction de valeurs nouvelles. Or, parmi les tendances de nature "interactionnistes" on peut souligner les suivantes: universalité plus grande au niveau des contacts quotidiens, respect des engagements spirituels et moraux de préférence à la soumission aux contrats légaux, préférence accordée au présent et exigence de la part de chacun des membres de la famille à de conditions de vie heureuse, participation dans les décisions, amitiés basées sur les affinités plutôt que sur la consanguinité, valeurs interprétées selon les situations, éthique autre que celle de travail, liberté dans l'expression des sentiments et des sensations vécus au contact des autres, etc. ...[37]

---

36 Rapport de la Commission des services juridiques dans Le Soleil, 31 octobre 1974, p. A-5.

37 Institut Vanier de la famille, La famille est-elle malade ou change-t-elle tout simplement? Consultation nationale sur l'éducation à la vie familiale, dans Le Soleil, 25 septembre 1969. Aussi, dans Le Soleil du 3 décembre 1974, lire l'éditorial de Paul Lachance.

Ces changements au niveau de la vie et des croyances familiales nécessitent une révision des divers modes de préparation à la vie conjugale et familiale. Les parents n'ont pas toujours la possibilité de prendre conscience et d'"objectiver" les phénomènes qu'ils vivent, parfois avec une douloureuse présence. C'est, dans un certain sens, l'éducation qui se voit imposer l'impérieux devoir de soutenir et de préparer les générations actuelles à une vie familiale épanouissante.

RESUME:

Les besoins de programmes d'éducation sexuelle scolaire existent. Ces besoins concernent, dans l'ordre des finalités de l'éducation, le développement intégral de l'enfant. Selon l'ordre circonstanciel, ces besoins sont de nature préventive et de nature prospective.

## II L'ETAT DE LA QUESTION

1) Conditions préalables

A) La constitution

B) L'institution scolaire

C) Le projet éducatif

## II L'ETAT DE LA QUESTION

### 1. Condition préalables

#### A. Le contexte constitutionnel

Au Canada, les droits constitutionnels sont définis dans l'Acte de l'Amérique britannique du nord. C'est l'article 93 de cet acte qui définit que l'éducation relève des provinces tout en assujettissant l'autonomie des législatures provinciales à quatre dispositions bien particulières.

Ces quatre dispositions fondent les droits constitutionnels des catholiques et des protestants, droits rattachés à la conception chrétienne de l'école.

#### B. L'institution scolaire.

La définition du système scolaire de la province de Québec s'est faite à partir de 1945. Cependant, il suffit de rappeler ici la "Loi du ministère de l'éducation, S.R.Q. 1964, c. 233", la "Loi du Conseil supérieur de l'éducation, S.R.Q. 1964, c. 234", les lois 27 et 71, pour préciser l'importance que le législateur a attaché au respect de la dimension chrétienne du projet scolaire.

Le projet de loi sur les droits de l'homme (la charte québécoise des droits de l'homme) garantit à nouveau ce droit des parents d'exiger que, dans les établissements d'enseignement public, leurs enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral, conforme à leurs convictions, dans le cadre des programmes prévus par la loi (art. 38)[2].

Un relevé statistique de la population scolaire de la province de Québec fournit d'ailleurs les données suivantes sur la composition de la population fréquentant les écoles maternelles, élémentaires, secondaires et collégiales du secteur public.

POPULATION FREQUENTANT LES ECOLES PUBLIQUES DU QUEBEC SELON L'OPTION RELIGIEUSE[3]

| Religion | N | % |
|---|---|---|
| Catholique | 1,404,706 | 91.4 |
| protestants | 91,494 | 6. |
| autre | 36,183 | 2.5 |
| aucune | 2,125 | 0.1 |
| TOTAL: | 1,534,508 | 100.0 % |

Ces chiffres montrent qu'un programme d'éducation sexuelle doit respecter l'option chrétienne du milieu s'il veut répondre aux besoins de la population scolaire.

---

2. Choquette, J., Droits de l'homme, Un projet de charte québécoise, dans Le Soleil, 30 octobre 1974, p. A 5.

3. Gouvernement du Québec, M.E.Q., Service de l'Information, Statistiques de l'enseignement 1973-74, Données préliminaires, Québec, M.E.Q., 1974, p. 5

L'éducation sexuelle scolaire, à titre de sujet d'enseignement dans les écoles publiques du Québec, ne peut être définie sans référence au projet éducatif global, lui-même défini en rapport avec la conception de l'école chrétienne. Des écrits rappellent cette préoccupation de certains organismes éducatifs ou socio-culturels du Québec. Citons ici les diverses communications du Comité catholique au Ministre de l'éducation, relatives à cette question[4], les rapports de l'Association des directeurs de pastorale scolaire du Québec[5], de l'Association québécoise des conseillers pédagogiques en enseignement moral et religieux[6], de l'Association québécoise des professeurs de religion[7], de l'Office de catéchèse du Québec[8], de l'Episcopat québécois[9], etc... Dans le groupe des organismes socio-culturels, rappelons les prises de position de l'Association des parents catholiques[10] et celles des Cercles de fermières[11]. Autant de propos à l'effet d'inclure les valeurs chrétiennes dans un programme traitant d'éducation sexuelle.

---

4 Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Lettres de monsieur André Naud, président, au Ministre de l'éducation, 9 juillet 1973 et 11 juin 1974.

5 Association des directeurs de pastorale scolaire du Québec, Avis sur un programme de "Formation de la personne", Québec, 30 janvier 1973.

6 Association québécoise des conseillers pédagogiques en enseignement moral et religieux, Opinion sur le Programme de "Formation personnelle, familiale, civique et économique", Longueuil, 10 février 1973.

7 Association québécoise des professeurs de religion, Mémoire au Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education, Montréal, 13 janvier 1973.

8 Office de Catéchèse du Québec, Avis au Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education sur le programme-cadre intitulé "Formation personnelle, familial, civique et économique", Québec, mai 1972.

9 Secrétariat de l'Assemblée des Evêques du Québec, Mémoire sur le programme Formation personnelle, familiale, civique et économique, Québec 30 janvier 1973.

10 Cf. les différents congrès de l'A.P.C.Q. depuis la parution du programme, F.P.F.C.E., mai 1972.

11 Cf. Le Soleil, semaine du 20 septembre 1973.

C. Le projet éducatif.

On ne propose pas un projet éducatif particulier à l'occasion de l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école. La conception définie dans le Rapport du Conseil supérieur de l'éducation (1969-70), conception adoptée pour divers autres enseignements[12], est une proposition fort valable pour préciser l'esprit d'un projet de politique d'éducation sexuelle. Le cadre idéologique défini par le Comité consultatif chargé de reviser les diverses questions reliées au programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique semble, lui-même, constituer une base de travail pertinente.[13]

---

12 Cf. Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et Impasses, Vol. I, Québec, M.E.Q., 1974.

13 M.E.Q., Comité consultatif..., Procès-verbal du 25 et 26 avril 1974.

## II L'ETAT DE LA QUESTION

2) La définition de l'éducation sexuelle

A) La situation dans les autres champs

B) La définition

C) L'objet et les objectifs

2. La définition de l'éducation sexuelle.

A. Le champ de l'éducation sexuelle scolaire.

a) la situation générale:

Les questions soulevées autour de l'éducation sexuelle scolaire sont nombreuses. Elles recouvrent divers champs de compétence. Sans prétendre épuiser la nomenclature des dimensions concernées, nous essaierons de faire le point sur les positions adoptées par les divers organismes.

Deux dimensions capitales nous semblent avoir été explorées: la dimension informative et la dimension formative. Le courant d'idées actuelles en milieu québécois semble démontrer qu'un programme d'éducation sexuelle scolaire doit inclure les deux dimensions.

1) L'information:

C'est le champ des données objectives, scientifiques, et parfois statistiques. Les organismes québécois paraissent s'entendre sur le fait que les données biologiques et physiologiques relatives à la sexualité appartiennent au domaine de l'éducation sexuelle. Cependant, la sexologie paraît devoir être rejetée comme science devant être enseignée dans un programme d'éducation sexuelle scolaire.

2) La formation:

C'est le champ des valeurs. Ici, les prises de positions manifestent de la concordance au niveau du fait de devoir introduire les valeurs comme dimension d'un programme d'éducation sexuelle scolaire. Quelles valeurs ? Nous énumérons certaines d'entre elles:

i) Les valeurs religieuses:

Les sixième et neuvième commandements de Dieu existent depuis la loi de Moïse. La sexualité ne saurait être étudiée sans référence à la loi divine (A.P.C.Q., Cercles des fermières), etc.

ii) Les valeurs morales:

L'éducation sexuelle doit faire appel aux valeurs morales reconnues dans la société québécoise. Ces valeurs sont spiritualistes, chrétiennes (Comité catholique du C. supérieur, Comité protestant, l'ensemble des rapports fournis par les diverses associations chrétiennes du milieu québécois); les valeurs ne doivent pas entrer en conflit avec les valeurs chrétiennes (O.F.A.Q.); les valeurs doivent être les valeurs chrétiennes, les valeurs du milieu et les valeurs des jeunes (F.C.S.C.Q.).

iii) Les valeurs civiques:

L'éducation sexuelle est une éducation à la vie familiale (M.E.Q., F.C.S.C.Q.), une éducation à l'interpersonnalité (U.Q.A.M.), une éducation respectueuse des valeurs du milieu: valeurs communautaires, de soi-même et des autres (P.S.B.G.M.)...

L'éducation sexuelle est une éducation qui touche au problème de la population, aux problèmes de la dénatalité(C.c.)...

iv) Les valeurs politiques:

L'éducation sexuelle est rattachée au nationalisme. Elle est rattachée aux problèmes soulevés par les mouvements de libération de la femme; elle ne doit pas servir le complot communiste, athéiste, révolutionnaire (P. de St-M.)...

v) Les valeurs économiques:

Les naissances hors-mariage sont nombreuses et coûtent cher (M.A.S.); la sauvegarde de la santé vénérienne est affaire de l'école (M.E.Q., M.A.S.)...

vi) Les valeurs juridiques et sociales:

Les lois sur la famille, les contrats liant les époux, celle du divorce, celles relatives à la protection de la vie (avortement), à la protection de l'enfant, etc., autant de valeurs relevant de l'éducation sexuelle scolaire... (M.A.S., divers autres organismes).

L'énumération des types de valeurs mentionnées précédemment laisse voir l'écheveau des données à ce niveau. Il est certain que la liste des valeurs ainsi soumise n'épuise pas la richesse des pensées que manifestent les différents écrits. Cependant, nous ne croyons pas utile de pousser l'étude plus avant car les exigences de notre étude n'y trouveraient que peu de profit!

---

1. L'auteur croit nécessaire de rappeler que le fait de référer tel organisme à telle classe de valeurs ne signifie pas que l'organisme limite son énoncé à cette seule classe de valeurs.

B. La définition de l'éducation sexuelle.

Le contexte idéologique québécois concernant l'éducation sexuelle ne permet pas d'en donner une définition univoque. Cependant, nous énumérons quelques-unes des données qui pourraient préciser le contexte d'une certaine définition.

1. Ce que l'éducation sexuelle n'est pas.

i) Ce n'est pas un cours de sexologie (O.F.A.Q., M.E.Q., et l'ensemble des organismes chrétiens du milieu);

ii) Ce n'est pas un cours composé de données ethnologiques, sociologiques ou statistiques...

iii) Ce n'est pas un cours d'initiation sexuelle.

iv) etc...

2. Ce que l'éducation sexuelle pourrait être.

i) Un cours de développement de la personne (C.c., C. p., P.S.B.G.M., C.E.C.M.), de formation à la vie (O.F.A.Q.)...

ii) Un cours relié directement à la vie familiale (M.E.Q., F.C.S.C.Q., O.F.A.Q., Episcopat canadien, etc.)...

iii) Un cours incluant l'information sexuelle pertinente sur les données biologiques et physiologiques...

iv) Un cours d'éducation à l'amour (O.F.A.Q., A.P.C.Q., etc.)...

v) Un cours incluant les valeurs spirituelles...

vi) Un cours prenant en considération l'affectivité des individus en tant que celle-ci constitue la dimension fondamentale de la sexualité (Episcopat canadien)...

C. L'objet de l'éducation sexuelle.

L'objet de l'éducation sexuelle est difficile à préciser. Les appellations multiples qui ont désigné cette éducation montrent un peu la difficulté d'identifier précisément cet objet: éducation sexuelle, formation sexuelle, initiation sexuelle, cours de sexualité, éducation familiale, information sexuelle, sexologie, information préventive, etc., autant de vocables désignant un champ de l'éducation qui est en voie de définition.

On reconnaît que l'éducation sexuelle doit couvrir le domaine des données biologiques et physiologiques de la génitalité. Cependant, le domaine des valeurs est vaste et là où leur identification n'a pas été assez précise, les programmes ont été rejetés. C'est donc avec circonspection que l'objet de l'éducation sexuelle a été approché. Ainsi, les différents rapports des organismes ayant étudié le programme Formation personnelle, familiale, civique et économique ne définissent pas d'objet (à proprement parler) de l'éducation sexuelle.

Nous sommes donc en face d'un sujet d'enseignement sans définition univoque.

Les objectifs:

Le mot objectif tel qu'il est entendu strictement risque de ne pas convenir à l'éducation sexuelle scolaire. On propose une formation aux valeurs, une formation des attitudes, de l'affectivité. On suggère des cours sur le développement humain, sur la formation de la personne, sur le respect des valeurs spirituelles de la communauté. Or, dans le domaine de l'éducation sexuelle, sauf l'information factuelle, que pouvons-nous "objectiviser"? Quand pouvons-nous distinguer que le cours a produit tel effet, identifiable, évaluable, mesurable...

Les expérimentations du programme Formation personnelle, familiale, civique et économique montrent bien la difficulté d'évaluer le rendement des élèves dans un tel cours. Ainsi, il n'existe pas de données portant directement sur les résultats des élèves qui ont expérimenté ce programme, autant à Granby qu'à Montréal.[1]

Le mémoire de la F.C.S.C.Q.[2] reprend l'idée des difficultés que l'évaluation d'un tel programme d'éducation familiale (et sexuelle) pose et suggère des modalités d'évaluation spécifiques.[3] Il faut d'ailleurs remarquer que la définition de l'éducation sexuelle étant imprécise et que les champs recouverts étant nombreux et vastes, il est difficile de formuler des objectifs précis.

---

1 Cf. le rapport du Comité d'évaluation du programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique, Québec, 1974.

2 F.C.S.C.Q., Mémoire..., p. 10.

3 Id., p. 41 à 43.

## II L'ETAT DE LA QUESTION

### 3. Les programmes

A. Les principes

B. La philosophie

C. Le cadre

D. Le contenu

E. Le moment

F. La didactique

G. Les agents

3. Les programmes

A. Les principes:

L'état de la question sera fait à partir de a: les programmes expérimentaux officiels; b: certains programmes scolaires institutionnels et c: les suggestions des organismes.

a. Les programmes expérimentaux du M.E.Q.

L'inexistence d'une politique officielle d'ensemble est évidente. Cependant, il semble qu'une politique officieuse ait existé. Nous nous basons sur la publication de deux programmes expérimentaux approuvés par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education pour faire cette affirmation.

1. M.E.Q., D.G.E.E.S., Education sexuelle, programme expérimental à l'usage des étudiants du cours secondaire, Québec, le 15 mars 1969.

2. M.E.Q., D.G.E.E.S., Programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique, Québec, mai 1972.

Le programme de 1969 s'oriente en fonction des sciences sexologiques. Ses objectifs étaient les suivants: ... "équiper intellectuellement l'élève... et ... l'assister fraternellement... à prendre en main sa vie sexuelle, c'est-à-dire:

1) à reconnaître son existence et son vrai visage;
2) à en inventorier toutes les dimensions;
3) à décider de son comportement de façon responsable, autonome et éclairée."

Soumis à certaines conditions expérimentales, ce programme ne semble pas avoir été mis à l'essai sur une grande échelle. Il n'existe pas de documents témoignant de la pertinence d'une telle approche. L'oubli dans lequel est tombée cette version fait penser qu'un acceuil assez froid lui fut réservé.

L'approche précédente n'ayant pas eu de succès, le programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique apparut trois ans plus tard. La conception idéologique imprécise de ce document fut l'une des causes de son rejet. L'éducation sexuelle incluse dans la formation familiale, l'approche des sujets par la méthode des concepts, l'absence d'orientation précise à propos des valeurs, etc. constituent les raisons principales décelées dans les diverses critiques dont il a été l'objet.

b. Les programmes scolaires institutionnels.

Nous nous guiderons ici sur les données consignées dans le Rapport sur la situation de l'enseignement de la sexologie au Québec, M.E.Q., août 1973.

Le besoin d'éducation sexuelle semble un fait admis si l'on considère que l'éducation sexuelle est donnée dans 75% des écoles de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire et ce dans toutes les régions du Québec.

L'orientation idéologique est imprécise, variable, du moins de façon formelle, si l'on juge à partir de la variété des personnes chargées de cette éducation: catéchètes, professeurs de sciences, sexologues, infirmières, prêtres, médecins, spécialistes en éducation familiale, directeurs d'écoles, parents, conseillers d'orientation, psychologues...

Les politiques ne semblent pas correspondre à un projet éducatif bien défini. Ainsi, les interventions en éducation sexuelle commencent au niveau de la maternelle, s'accroissent pendant toute la durée du cours élémentaire pour atteindre un sommet de popularité vers les âges de 10 et 11 ans. Au niveau secondaire, le recours à l'éducation sexuelle est plus fréquent lors de la première année du secondaire; l'éducation sexuelle décroit ensuite d'année en année de sorte qu'en 5e secondaire les cours sont trois fois moins nombreux qu'en 1er secondaire.

L'approche, telle qu'elle est perçue par le présent chercheur, pourrait bien traduire une réponse pragmatique aux besoins d'éducation sexuelle.

c. Les suggestions des organismes.

Le Comité catholique suggère une conception organique de l'éducation. A ce titre, il propose d'établir les principes à partir desquels une éducation sexuelle valable deviendra possible. Après les principes viendront les programmes conçus dans des perspectives véritablement éducatives.[1]

Le Comité protestant rejette l'approche behavioriste de l'éducation.[2] Toute conception allant à l'encontre des principes de la philosophie protestante est rejetée.

Les organismes catholiques qui ont présenté des mémoires[3] croient que tout programme d'éducation sexuelle doit se faire selon une conception de l'homme qui respecte les valeurs spiritualistes et chrétiennes de la communauté québécoise.

L'O.F.A.Q. et la F.C.S.C.Q. proposent notamment une approche globale du développement de la personne et insèrent l'éducation sexuelle dans la formation personnelle et sociale et dans la formation familiale.

---

1 Comité catholique, Lettre au sous-ministre de l'éducation, juin 1974.

2 Comité protestant, Raisons motivant le retrait du programme P.P.F.C.E., dans le procès-verbal du comité consultatif chargé de reviser le programme P.P.F.C.E., 14 janvier 1974.

3 Cf. p. 78 de ce rapport.

Le ministère des Affaires sociales[4] utilise une approche centrée sur les problèmes de la santé et de la famille. Cette approche est actuellement soumise à l'examen populaire et fait face à de multiples objections.

Tous ces organismes reconnaissent les parents comme premiers responsables de l'éducation sexuelle de leurs enfants. L'école doit jouer un rôle dans cette éducation mais doit établir des mécanismes de participation et de collaboration avec les parents.

En résumé, on reconnaît la nécessité d'établir des principes concernant l'éducation sexuelle scolaire. Ces principes feraient état de la nécessité d'une idéologie conforme aux valeurs du milieu québécois, d'une éducation sexuelle en concordance avec une conception organique de l'éducation. L'éducation sexuelle scolaire pourrait être inscrite dans une conception de l'éducation respectant le développement humain de la personne. L'école conjointement avec les parents, devrait jouer un rôle en éducation sexuelle.

---

4 M.A.S., Programme d'information préventive en milieu scolaire, 1973.

B. La philosophie

On suggère d'abord qu'un programme d'éducation sexuelle s'inspire d'une philosophie humaniste, (M.E.Q.), personnaliste et spiritualiste (C.c., C.p., A.P.C.Q.). La nécessité d'une telle philosophie est soulignée par les organismes chrétiens du milieu.

Les commissions scolaires estiment que tous les aspects de la formation personnelle et sociale doivent être basés sur une philosophie de l'homme... des valeurs réflétant à la fois les opinions courantes du milieu et les options religieuses chrétiennes... tout en tenant compte des options des jeunes.[5]

Les organismes familiaux associés du Québec suggèrent que l'éducation sexuelle ne se dissocie pas de l'éducation à l'amour, qu'elle évite d'être présentée en s'inspirant de théories qui peuvent s'opposer à la morale.[6]

Les milieux où l'expérimentation du programme P.P.F.C.E. a eu lieu ont senti le besoin de définir un cadre idéologique: à Granby et à Montréal, l'orientation fut définie en fonction des données de la pédagogie humaniste; à la C.S.R. Louis-Fréchette, l'idéologie s'est précisée à partir du règlement no 7 et du rapport du Conseil supérieur de l'éducation; à l'A.IES. l'orientation s'est faite en fonction des données personnalistes et spiritualistes de l'homme.[7]

---

5 Cf. P.C.S.C.S., p. 32-33

6 Cf. O.F.A.Q., p. 12

7 Cf. Comité d'évaluation du programme P.P.F.C.E., p. 38-39

C. Le cadre.

Un programme d'éducation sexuelle devrait être inséré à l'intérieur d'un cours de Formation personnelle et sociale (F.C.S.C.Q.: M.E.Q., D.G.E.E.S., C.E.C.M.); à l'intérieur d'un cours d'éducation familiale (F.C.S.C.Q., M.E.Q.: programme 1972, O.F.A.Q.), dans un cours de développement humain (F.S.B.G.M.). L'éducation sexuelle ne peut pas être traitée comme un cours autonome dans les écoles élémentaires et secondaires du Québec, c'est là l'expression d'un consensus réalisé au niveau des divers organismes ayant soumis des rapports écrits ou verbaux (à la suite d'une consultation préliminaire faite auprès de certains membres d'organismes du Québec: C.c., F.S.B.G.M., F.C.S.C.Q., U.Q.A.M.).

D. Le contenu.

Les exigences concernent ici l'établissement de séquences respectant le développement physique, psychologique, affectif, social, moral et religieux de l'enfant. Elles reconnaissent aussi la nécessité pour l'éducation sexuelle de correspondre aux besoins des divers milieux.

Le contenu en doit être un de formation à la vie, inséré dans la vie familiale, en rapport avec la qualité de vie physique, de la vie psychologique, de la vie économique et en rapport avec l'insertion de la famille dans la société (O.F.A.Q.).[8]

Le contenu doit être élaboré avec la participation des milieux dans un cadre souple permettant de répondre aux besoins et de respecter les divers rythmes de ces milieux (F.C.S.C.Q.).[9]

---

8 Cf. O.F.A.Q., p. 7 à 15.

9 Cf. F.C.S.C.Q., op. cit., p. 13 et s.

A l'élémentaire, le contenu touchant l'information bio-physiologique semblerait se faire petit à petit selon les milieux, si l'on en juge par les expériences informelles, avec une période plus concentrée vers 10-11 ans.[10]

Certains sujets sembleraient provoquer la résistance de certains milieux: la masturbation, les jeux sexuels, la contraception, etc. ... Les sujets à incidence morale, tout particulièrement, mériteraient d'être abordés dans des perspectives éducatives.

---

10 Cf. D.J.E.E.S., Rapport sur l'enseignement de la sexologie...,1973.

E. Le moment.

Deux tendances principales peuvent être décelées quant au moment opportun de l'introduction d'un cours d'éducation sexuelle. La première et celle qui semble recueillir le plus d'adhérents propose de commencer l'éducation sexuelle dès l'âge de la maternelle, ou tout au moins dès le début du cours primaire. Les tenants de cette formule considèrent le développement intégral de l'enfant et suggère un contenu en concordance avec les besoins de chaque âge (la C.E.C.M.; la C.S. de Granby; les expériences nombreuses réalisées au niveau élémentaire dans les diverses écoles de la province; le M.E.Q., programme 1972). Certaines commissions scolaires (la Commission des écoles catholiques de Québec, par exemple) et la recommandation de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec suggèrent l'âge de 10-11 ans.

La seconde tendance consiste à introduire l'éducation sexuelle au cours secondaire. Selon cette formule préconisée par l'Association des parents catholiques, l'éducation sexuelle de l'élève du cours primaire relève des parents alors qu'au cours secondaire, l'élève pourrait progressivement être plus facilement éduqué en matière de sexualité.

Les organismes, tels la F.C.S.C.Q., l'O.P.A.Q., etc. suggèrent d'étendre l'éducation sexuelle aux deux niveaux.

F. La didactique.

A l'élémentaire, la didactique de l'éducation sexuelle pose des problèmes de recherche à effectuer en ce domaine (Episcopat canadien),[11] les milieux d'expérimentation n'ont cependant pas cherché à définir une approche privilégiée, celle-ci, le cas échéant, conduisant à singulariser davantage le sujet (C.E.C.M., Granby[12]). L'attention au développement de l'enfant suggère une approche basée sur l'expérience quotidienne (observation de la vie des plantes, des petits animaux, en classe, etc.), l'approche sociale (discussion de classe, travaux d'équipe), l'approche pragmatique (réponse aux besoins établis à partir de certains faits vécus dans le milieu plus ou moins immédiat de l'enfant, par différents spécialistes: médecin, sexologue, hygiéniste, parent, aumônier, professeur de catéchèse, etc.).

Au secondaire, à cause du décloisonnement des cours, on s'interroge sur l'opportunité de l'enseignement donné par un spécialiste. On a songé à la formule de préparation d'une didactique d'intégration... Le professeur de catéchèse a jusqu'à maintenant assumé le rôle de formateur en ce domaine avec l'introduction de cours concernant l'explication du phénomène de la rencontre humaine.[13] Une approche éducative nécessiterait-elle une méthodologie particulière? Les faits, tout comme à l'élémentaire, suggèrent que jusqu'à maintenant, l'approche n'a pas été unique: cours intégrés à la biologie, à la catéchèse, à l'hygiène, à la vie familiale, à la sexologie, etc.

Ce problème reste à élucider si l'on en juge par l'insistance que certains organismes manifestent vis-à-vis de la Formation personnelle sociale:

---

11 Cf. Le Droit, 16 juin 1973, p. 47 à 50.

12 D.G.E.E.S., Comité d'évaluation du programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique, juin 1974, p. 40 et 41.

13 D.G.E.E.S., Programmes d'études des écoles secondaires, Formation de la Personne, Enseignement religieux catholique, 1969, p. 6 à 8; et programme de sciences morales, 1970, p. 8 à 10.

la formation des maîtres s'avère l'une des tâches capitales de la mise en place du programme: C.E.C.M. et C.S. de Granby;[14] O.F.A.Q.;[15] C.c.;[16] Comité d'évaluation du programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique,[17] etc.) ... La F.C.S.C.Q.[18] affirme que la qualité des maîtres est plus importante que les programmes eux-mêmes.

---

14 Cf. les écrits rapportés dans le Rapport du comité d'évaluation du programme de formation personnelle, familiale, civique et économique, p.65 à 66, 68 à 7(

15 O.F.A.Q., Mémoire présenté au ministre François Cloutier,.. OFAQ, p. 13 à 14.

16 Comité catholique, Cf. Lettre au sous-ministre de l'éducation du 9 juillet 1975.

17 Cf. Rapport du Comité d'évaluation du prgr. F.P.F.C.E., p.57.

18 Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Mémoire, août 1974, p. 27.

C. Les agents.

A l'élémentaire comme au secondaire, on semble rejeter le sexologue comme enseignant responsable de l'éducation sexuelle.

A l'élémentaire et au secondaire, on souhaite la présence d'un éducateur authentique, reconnu pour sa compétence, son objectivité et son orientation humaine.

A l'élémentaire, on propose généralement le titulaire de la classe.

Au secondaire, on propose le professeur d'éducation familiale, le professeur de l'enseignement religieux, le responsable de la formation personnelle et sociale, etc.

L'approche multidisciplinaire est souvent suggérée.

On suggère en outre que des postes de conseillers soient mis en place pour rendre possible la consultation de la part des enseignants non qualifiés dans le domaine de la sexologie. Le sexologue pourrait remplir ce rôle,[19] soit au niveau de l'institution d'enseignement, soit au niveau de la commission scolaire.

Une remarque semble s'imposer ici. Un des problèmes majeurs en éducation sexuelle est celui de trouver des maîtres qui consentent à donner ce type de formation. On se rend compte de ce phénomène à la lecture du rapport de Granby.[20]

---

19 C.E.Q., Lettre au sous-ministre de l'éducation, 10 avril 1974.

20 Cf. Rapport d'expérimentation de Granby, 1974, pp. 67,68.

## II L'ETAT DE LA QUESTION

### 5. L'administration du programme

4. La formation des maîtres.

L'importance d'avoir de bons maîtres dans le domaine de l'enseignement sexuel est universellement reconnu. Cependant, les formules restent à trouver selon le type de programme dans lequel sera incluse l'éducation sexuelle. Tous les problèmes soulevés précédemment constituent des pistes plus ou moins enrichissantes pour la mise sur pied d'un programme de formation des maîtres en regard de l'éducation sexuelle.

Indépendamment des formules préconisées, les organismes québécois reconnaissent le principe que des programmes de formation des maîtres doivent être prévus; les expérimentations du programme F.P.F.C.E. ont nécessité une préparation immédiate et à long terme des titulaires, spécialistes, directeurs d'école responsables de la mise en application du programme.

La conception actuelle (M.E.Q.[1]) qui veut que l'éducation sexuelle soit intégrée dans la formation personnelle et sociale (ou F.P.F.C.E.) nécessitera une formation pédagogique axée sur l'idéologie humaniste, incluant l'invention d'une pédagogie de l'affectivité et des attitudes.[2]

---

1 Cf. Compte rendu de la réunion des sous-ministres, réunion du 18 juin 1973.

2 Cf. Comité consultatif chargé de reviser les diverses questions reliées au programme F.P.F.C.E., procès-verbal du 24 et 25 avril 1974.

## II L'ETAT DE LA QUESTION

### 4. La formation des maîtres

5. L'administration du programme.

Cette partie sera traitée de façon succinte. Les raisons suivantes motivent cette manière de procéder:

1. Il s'agit de rappeler tout simplement au lecteur certaines phases du processus administratif qu'il faut respecter si l'on veut qu'une politique s'implante;

2. Cette partie sera traitée de façon plus élaborée au moment où le projet de politique se précisera de façon à ce qu'en découlent des stratégies appropriées;

L'administration d'un programme d'éducation sexuelle doit respecter certaines étapes. Celles-ci s'échelonnent à partir de la mise en place du projet de programme jusqu'à sa réalisation dans le milieu. Nous aborderons dans cette cinquième partie les problèmes suivants: a) l'information; b) la participation et la consultation; c) le contrôle et l'évaluation; d) la planification; e) la budgétisation.

a) L'information

Le milieu québécois doit être informé des intentions du M.E.Q. en matière de politique d'éducation sexuelle (C.c.; A.P.C.Q.; F.C.S.C.Q.; etc.) Cette information doit être faite auprès des organismes éducatifs et socio-culturels du milieu.

b) La participation et la consultation.

Un programme d'éducation sexuelle exige la participation des parents, des commissions scolaires, du personnel d'éducation des divers milieux d'éducation du Québec (F.C.S.C.Q.; Comité d'évaluation du programme F.P.F.C.E.; Expérimentations: Montréal, Granby, C.S.R. Louis-Fréchette, institutions privées associées à l'A.I.E.S.).

c) Le contrôle et l'évaluation.

Un programme d'éducation sexuelle ne peut être implanté sans un contrôle adéquat. L'information et la participation des parents, la préparation des maîtres, le choix des expériences d'apprentissage, du matériel didactique, etc. ne peuvent, sans cette condition, satisfaire aux exigences concrètes d'un enseignement qui touche de si près le développement de l'élève (F.C.S.C.Q., Comité d'évaluation du programme P.P.F.C.E., etc.).

d) La planification.

Un programme d'éducation sexuelle ne peut être introduit sans une planification rigoureuse. Le projet de programme, la politique, l'organisation au niveau des écoles, des parents, la coordination des éléments humains mis en cause, tout cela exige une planification soignée (F.C.S.C.Q., Comité d'évaluation... etc.).

e) La budgétisation.

La mise sur pied d'un programme d'éducation sexuelle implique certains coûts (Comité d'évaluation F.P.F.C.E.).

# BIBLIOGRAPHIE

I- Divers programmes proposant une éducation sexuelle.

Gouvernement du Québec, M.E.Q., D.G.E.E.S.,
Education sexuelle, Programme expérimental à l'usage des étudiants du cours secondaire, Québec, le 15 mars 1969, 32 pages.

Gouvernement du Québec, M.E.Q., D.G.E.E.S.,
Programme des écoles élémentaires et secondaires, Formation personnelle, familiale, civique et économique, Québec, 1972, 80 pages.
Ce programme esquisse un projet d'éducation sexuelle pour les onze degrés de l'école élémentaire et secondaire.

Gouvernement du Québec, M.E.Q., D.G.E.E.S.,
Formation personnelle, familiale, civique et économique, (Version de l'Equipe d'expérimentation, (Québec, 1973, N.P., texte polycopié.).
Cette version établie à partir du programme officiel (1972) propose une reformulation pour les élèves de l'élémentaire.

Gouvernement du Québec, M.A.S.,
Programme d'information préventive en milieu scolaire, Québec, M.A.S., juin 1973.

Montréal Catholic School Commission
Family Living and Personal Development, M.C.S.C. (Lenore Duggan:resp.)

Protestant School Board Greater Montreal
Human Awareness, Montréal,
P.S.B.G.M., 1969.

St- Richard School,
Family Life and Personal Development
5615 Parkhaven, Montréal, Québec.

South Shore Regional School Board,
Human development Program.

The Iona Home and School Association of Montréal,
The Iona Protestant Elementary School,
Family Life and Personal Development Program.

II- Mémoires, avis et rapports d'évaluation : programme formation personnelle, familiale, civique et économique.

Association des directeurs de pastorale scolaire du Québec, Avis sur un programme de "formation de la personne", Québec, le 30 janvier 1973.

Association québécoise des conseillers pédagogiques en enseignement moral et religieux, Opinion sur le Programme de "formation personnelle, familiale, civique et économique", Longueuil, le 10 février 1973.

Association québécoise des professeurs de religion, Mémoire au Comité Catholique du Conseil Supérieur de l'Education, Montréal, le 13 janvier 1973.

Blouin, R., P. Charbonneau, D.Gagné, et al Programme de formation personnelle, familiale, et sociale à l'aide du matériel didactique "grandir", Rapport d'expérimentation, juin 1972, 210 pages.

Brisson A., P. Charbonneau, D.Gagné, C. Perreault, R. Blouin, Rapport d'expérimentation du Programme de formation personelle, familiale, civique et économique, Granby, juin 1973, 86 pages.

C.E.C.M., L' éducation sexuelle, Montréal, 1969, 39 pages+ appendice de 10 pages.

C.E.C.M., Résumé du rapport préliminaire du Comité interservices à MM. Les Commissaires: L'Education sexuelle scolaire, Montréal, mai 1969,
Le rapport dont plusieurs recommandations ont été endossées par les commissaires propose de reconnaître que l'école, conjointement avec les parents, a un rôle à exercer dans l'éducation sexuelle des élèves et que ce rôle devrait s'exercer à l'intérieur d'un cours de formation personnelle.

Commission royale d'enquête sur l'Enseignement dans la province de Québec, Rapport, recommandation 1125, Tome II,2e volume, Nécessité d'instaurer l'éducation sexuelle dans les écoles.

Commission scolaire de Granby, Equipe d'expérimentation de la...
Rapport sur l'expérimentation du programme de formation personnelle, familiale, civique et économique, Granby, juin 1974, 417 pages.
Citations relatives à l'éducation sexuelle: 67,68, (attitudes des ens.) 69,76 (prgrss. dans ens. s.) 78,79,94, (att. parents) 98 (commissaires) 131 (spéc.) 143, 168 (préparation) 242 (pers. ress.) 262.

Dufour, Albert
Comité de coordination interne, secteur éducation familiale et sexuelle, compte rendu des réunions du 3 octobre 1973, du 11 octobre 1973 et du 1er novembre 1973, Montréal, C.E.C.M., document polycopié, 53 pages.
Ce comité formé d'un spécialiste en sciences familiales, d'un délégué de l'Association des parents catholiques, d'un sexologue et de divers autres représentants, a revu le programme de Formation personnelle, familiale, civique et économique dans le secteur de l'éducation familiale et sexuelle.

Educational Workshop, Our Lady of Peace School, Fabreville, Laval, Report on Family Life, Human development and sex éducation, Laval, 1971.

Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec (la),
Mémoire sur la formation personnelle et sociale, Québec, 15 août 1974,
La fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, 133 pages.
Citations relatives à l'éducation sexuelle: p.1, 9, 12,65,66,78,80,108,
124,125.
Ce mémoire insiste sur le rôle prioritaire des parents en éducation
familiale et sexuelle. L'école doit collaborer dans ce domaine.

Gouvernement du Québec, M.E.Q., D.G.E.E.S.,
Rapport du comité d'évaluation du programme formation personnelle,
familiale, civique et économique, Québec, juin 1974, 85 pages.
Citations relatives à l'éducation sexuelle: 6,40,41,57.
Les remarques de ce rapport relatives à l'é.s. montrent l'importance
de la collaboration des parents.
Ce rapport présente une liste bibliographique des divers documents
relatifs au programme F.P.F.C.E., p.59 à 80.

Office de Catéchèse du Québec, Avis au Comité catholique du Conseil
supérieur de l'éducation sur le programme-cadre intitulé "formation
personnelle, familiale, civique et économique" Québec, mai 1972.

Organisme Familiaux Associés du Québec,
Mémoire de l'O.F.A.Q. présenté à Monsieur François Cloutier, Ministre
de l'éducation, relativement au programme de formation personnelle,
familiale, civique et économique, Février 1974, 16 pages.
Les valeurs, la dimension spirituelle: p.4
Le respect des valeurs enseignées en religion: p.11
La sexualité et le cours F.P.S.: p.11,12
Les valeurs: p. 12 et 13.

Secrétariat de l'Assemblée des Evêques du Québec,
Mémoire sur le programme F.P.F.C.E., Québec, le 30 janvier 1973.

Westmount
The Health Education Committee of Wesmount
Brief for Implementation of Human Development Program Into Existing
Elementary Curriculum" Westmount, Québec, December, 1969,

Québec Fédération of Protestant Home and School Associations
Report of Sex Education Commitee,
Montréal, march 15, 1967, 4 pages.
Ce rapport détermine certaines orientations de l'éd.sex. pour les
écoles protestantes. "Growing into manhood and womanhood".

III- Etudes situationnelles, critiques ou prospectives.

Chatot, T. et al.
L'opinion des jardinières et des mères concernant l'éveil sexuel, rapport d'une enquête auprès des jardinières et mères d'une ville de banlieue de Montréal, Université de Montréal, F.S.E., avril 1972, 110 pages.
Cette recherche explore quelques unes des attitudes des jardinières et des mères face à l'éveil sexuel de l'enfant.

Gouvernement du Québec, M.E.Q., D.G.E.E.S.,
L'éducation sexuelle dans les écoles de la province de Québec, résultats d'une enquête effectuée en 1970-71 par M. Roger Marquis, responsable de la formation de la personne à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire du M.E.Q. de la Province de Québec. Septembre 1971, 58 pages + appendices.

Gouvernement du Québec,
Ministère de l'Education, D.G.E.E.S., Rapport sur la situation de l'enseignement de la sexologie au Québec, Québec août 1973, 72 pages (texte polycopié).
Ce texte comprend les chapitres suivants: La situation de l'enseignement de la sexologie: l'objet et les définitions, l'enseignement de type formel régulier et expérimental, l'enseignement de type informel, la sexologie et l'éducation permanente, la position idéologique de l'enseignement de la sexologie, rôle de l'école, le contenu de l'éducation sexuelle, les responsables de l'éducation sexuelle, la méthodologie de l'éducation sexuelle. En appendice, ce texte cite les diverses action du M.E.Q., du M.A.S. et du Conseil supérieur de l'éducation relativement à la formation humaine.

Roy-Fournier, Cécile,
Analyse critique du programme de "Formation personnelle, familiale, civique et économique" au point de vue sexologique, Châteauguay, document polycopié, 39 pages. Appendice: lettre au ministre C. Castonguay à propos de la politique d'instaurer le planning familial dans les écoles.
L'auteur semble étudier le programme en fonction des données de S. Freud et d'Albert Collette. Les contenus à l'élémentaire sont remis en question, de nouvelles données sont suggérées au secondaire.

Samson, Jean-Marc,
LA FORMATION DES MAITRES ET L'EDUCATION SEXUELLE, Rapport d'enquête dans le cadre de l'"opération 67", mai-juin 1967, Montréal, Ecole normale Ville-Marie, 70 pages.

Samson, J.M.,
L'éducation sexuelle dans la formation de la personne, texte polycopié, s.d., s.l., 27 pages.
L'auteur définit les objectifs de l'école, ceux de la formation de la personne et la place de l'éducation s. à l'école.

IV- Articles de journaux

Brunelle, M., L'éducation et l'information sexuelles ne sont pas la même chose, dans Le Soleil, 17 juin 1970.

Châtelaine,
TABLE RONDE, l'éducation sexuelle: une nouvelle matière dans nos écoles, in Châtelaine, octovre 1972, p. 20, 62, 64, 66.

Cloutier, J.-P.,
En vue d'une éducation familiale et sexuelle, dans L'Eglise canadienne, novembre 1969, p. 331 à 333.

Corporation des enseignants du Québec, Ligne directe, D 4625.

Dubé, Raymond,
Ces pauvres sexologues, in Le Soleil, 3 août 1973, p. 4.
L'auteur déplore l'absence de coordination et de planification entre les divers organismes responsables de la formation des maîtres à l'occasion du problème de la suspension du module de sexologie de l'UQUAM.

Dubuc, Jean-Guy,
La sexualité à l'école, in La Presse, 18 mai 1973.
L'auteur reconnaît que l'école doit jouer un rôle en éducation sexuelle: contexte de valeurs nécessaires.

Findlay, Eleanor,
Development of the PSBGM's pilot program in sex éducation, in Montreal Star, 20 mars 1972, p. 20.
L'auteur rappelle qu'il existe une expérimentation d'un programme en éducation sexuelle au PSBGM.

Gagnon, Lysiane,
L'éducation sexuelle à l'école; c'est pour demain, in La Presse, 5 octobre 1972, p. 5A
L'auteur pose certains problèmes face au programme de formation familiale, civique et économique de MEQ.

Giguère, Monique,
L'éducation sexuelle oppose les parents catholiques au ministère de l'Education, in Le Soleil, 14 mai 1973.

Gilbert, J.-M.,
Dossier: Contraception-école, dans L'Echo, mercredi 13 novembre 1974.
Le programme du M.A.S. dans la région de l'Abitibi: il serait donné à la régionale La Verendrye, du Cuivre. A la régionale Abitibi et Harricana: les consultations se poursuivent.

Journal Vers Demain,
En septembre 1973, vos enfants seront initiés à l'impureté, C'EST LE PROGRAMME DES ECOLES DU QUEBEC, in Journal Vers Demain, Rougemont, s.d., n.p.

Journal Vers Demain,
LES COURS DE SEXOLOGIE SONT CRIMINELS, in Journal Vers Demain, Rougemont, s.d., n.p.

Lachance, Micheline,
Le ministère préfère un cours fourre-tout à un programme sérieux d'éducation sexuelle, in Québec-Presse, 20 mai 1973, p. 11.
L'auteur aborde les sujets suivants: 75% des écoles donnent des cours d'éducation sexuelle, l'UQUAM fournit du personnel que ne peut engager la commission scolaire, l'incohérence du MEQ, l'opposition des parents, la situation à l'UQUAM.

Lafarge, M.,
Les familles et l'éducation, Que faut-il penser du nouveau programme concernant la formation personnelle et sociale? dans Couple et Famille, s.l., s.d., p. 14 et 15.

Le Devoir,
Mgr Plourde appuie le cours vie familiale et sexologie, in Le Devoir, 7 juin 1973.

Le Devoir,
L'Association des parents catholiques, Les fiches Grandir incitent à poser des actes sexuels, dans Le Devoir, 4 juin 1974.

Le Soleil,
Des cours d'éducation sexuelle dans les jardins d'enfance, à Montréal, dans Le Soleil, 18 août 1968.

Le Soleil,
Les cercles de fermières contre les cours de sexologie dans les écoles, in Le Soleil.

Le Soleil,
Protestations contre la fermeture du département de sexologie de l'UQUAM, in Le Soleil, 6 août 1973.

Le Soleil,
Education sexuelle, in Le Soleil, 26 juin 1973, p. 10.
L'article fait état de l'enquête conduite dans les milieux catholiques sur l'éducation sexuelle dans le monde.

Le Soleil,
L'éducation religieuse à l'école, in Le Soleil, 18 juillet 1973.
Qu'en est-il de l'éducation sexuelle à l'école, et dans les divers milieux éducationnels des différents pays à travers le monde? - place de, besoins des jeunes, droits des parents, apport de la famille, de l'école, des moyens de communication locale.

Mathieu, A.,
Education sexuelle, dans Famille-Québec, Septembre 1974, p.16 à 18.

Michaud, Claude,
L'EDUCATION FAMILIALE ET SEXUELLE A L'ECOLE, (selon quelles perspectives? à quel moment? selon quelles modalités?), in Le Droit, 16 juin 1973, p. 47 à 50.

Motulsky, Bernard,
CONSULTATION ET INFORMATION SUR LA SEXUELITE, au Cegep du Vieux-Montréal, dans Education Québec, Vol. 3, no 7, mai 1973, p. 12 à 15.

Proulx, Jean-Pierre,
Les catéchètes accueillent mal le cours de formation personnelle, in Le Devoir, vendredi 6 avril 1973.

Provencher, A., A la régionale Provencher, Le comité d'éducation sexuelle poursuivra ses travaux malgré certaines réticences, dans le Nouvelliste, 18 octobre 1974, p.6.

Rhéault, Ghislaine,
L'éducation sexuelle... pourquoi c'est faire, in Le Soleil, 9 juin 1973, p. 21 et p. 1.
L'auteur aborde l'expérience poursuivie à l'école Marie-de-l'Incarnation de Québec et critique le document de MEQ.

Wojcieckowski, S., Bernard Motulsky, Roger Magini,
L'éducation sexuelle au Québec, Le renouveau de l'éducation sexuelle au Québec, une expérience d'éducation sexuelle "Les sentiments de la Sexualité, in Education Québec, Vol. 2, No 4, 13 octobre 1971, p. 23 à 30.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Septembre 1976